



VILLE
DU PUY EN
VELAY

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230707-DEL_2023_0096-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 05 juillet 2023**

Délibération n° 5

L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 29 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
11/07/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Monsieur Philippe RIBEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Roland LONJON à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 22H40

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques - Ingénierie
Affaire suivie par : Sigrid CHILE

Objet :	Sobriété énergétique : approbation de la Charte des bonnes pratiques
----------------	--

Rapporteur : Jean-François EXBRAYAT

Le contexte actuel de crise énergétique incite tous les acteurs, et en particulier les collectivités, à accélérer la transition énergétique en confortant certaines actions structurelles déjà engagées et en mettant en place, en complémentarité, des mesures spécifiques de sobriété énergétique et d'optimisation destinées en particulier à limiter les risques de pénurie et de délestage sur la période hivernale à venir.

Les mesures concernent à la fois le fonctionnement interne de la collectivité et les politiques menées sur le territoire. Elles sont accompagnées d'un plan d'actions spécifique autour des éco-gestes, s'adressant aux agents de la Commune du Puy-en-Velay mais également aux acteurs accompagnés par la collectivité.

Délibération n°5 du mercredi 05 juillet 2023

Les mesures s'organisent selon différents axes :

Axe 1 : Comportement : les Ecogestes

- Accompagner les agents aux écogestes : information, notes internes...
- Animation interne (stagiaire) : diagnostic, ateliers de bonnes pratiques, challenges de sobriété pour les services...
- Gestes liés au chauffage : max 19°C en bureau, radiateur sur hors-gel avant le week-end ou les vacances, interdiction des chauffages d'appoint électriques, éteindre chauffage pendant l'aération de la pièce.
- Gestes liés à l'électricité : utiliser la lumière naturelle pour s'éclairer, éteindre/mettre en veille/débrancher les appareils non utilisés (lors des pauses ou en fin de journée), réduire l'utilisation des ascenseurs pour les personnes valides.
- Sobriété numérique : recours à du matériel reconditionné, bonne gestion de l'utilisation et stockage des mails, bonne utilisation des serveurs, gestion du papier et de la dématérialisation, mutualisation des outils informatiques.
- Valoriser les résultats : présentation des consommations d'énergie avant/après...

Axe 2 : Diminuer les consommations sur le patrimoine bâti

- Suivi des consommations d'énergie : logiciel DeepkiReady (SDE43), relevés compteurs...
- Optimisation de l'utilisation des locaux mis à disposition aux associations : regroupement des activités pour réduire le temps de chauffe.
- Adapter les horaires de travail en cas d'aléas climatiques (canicule, tempête de neige...)
- Chauffage :
 - Réduction de la saison de chauffe : commence plus tard, finit plus tôt, selon la rigueur climatique.
 - Diminution des températures de consigne :
 - o 19°C en règle générale.
 - o EHPAD et crèches : 21°C.
 - o 16°C pour les locaux sportifs.
 - o Pour les piscines : eau à 25°C, 32°C pour les bébés nageurs.
 - o En été, déclenchement de la climatisation au-dessus d'un minimum de 26°C.
 - Régulation de la température : baisse de la température en période d'inoccupation (la nuit, les week-ends, les vacances...)
- Électricité :
 - Mise en réduit des équipements en période d'inoccupation (si pas de contre-indication technique ou réglementaire) : VMC, pompes...
 - Ajustement du nombre d'équipements de froid : recenser ces équipements (frigors, congélateurs...), rationalisation, coupure en période d'inutilisation prolongée...
Coupure des veilles la nuit : mise en place d'une extinction automatisée de l'équipement informatique.
 - Réduction des consommations d'eau (permet d'éviter une partie des consommations électriques des pompes).
 - Optimisation de l'éclairage intérieur des bâtiments : mise en place d'un éclairage économe, dimensionné aux besoins réels...

Axe 3 : Éclairage public

- Réduire l'intensité et la durée de fonctionnement de l'EP : suppression des points lumineux inutiles, réduction d'intensité ou extinction en milieu de nuit...
- Éteindre les panneaux lumineux et autres enseignes la nuit entre minuit et 5h (conformément à la loi) : publicités, enseignes lumineuses, informations au public...
- Optimisation de l'utilisation des stades de sport : si possible inciter les usagers à utiliser les lieux en journée, optimiser les plages d'éclairage afin de n'éclairer que lorsque cela est utile...

Axe 4: Mobilités

- Encourager les agents à utiliser les mobilités douces :

Marche à pied : remplacer la voiture pour les trajets pro < 1km.

Vélo/vélo électrique : proposer des formations vélos aux agents.

Transports en commun : bus/navettes électriques. Diffuser largement et régulièrement les horaires et stations desservies.

- Suivre la consommation des véhicules.
- Formation des agents à l'écoconduite.
- Optimiser les déplacements : grouper les rdv, préférer le lieu de rdv qui permet de déplacer le moins de personnes, covoiturer entre agents, journée hebdo/mensuelle du covoiturage...
- Autoriser le décalage des horaires de travail pour les agents utilisant les transports en commun.

Axe 5 : Services publics

- Communication auprès de la population :

- Signature d'une charte auprès d'EcoWatt (météo de l'électricité).

- Communiquer alertes et conseils EcoWatt à la population, inciter à s'y inscrire ou télécharger l'application, communiquer localement sur les écogestes à la maison...

- Réduire la fréquence de l'entretien des espaces verts : élagage, tonte...

- Développer la récupération de l'eau de pluie : réduit l'utilisation des réseaux d'eau, réutilisation de l'eau récupérée pour l'arrosage des espaces verts...

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 26/06/2023

A reçu un avis favorable en Commission Environnement - Qualité de Vie du 21/06/2023

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à approuver la Charte des bonnes pratiques – Sobriété énergétique,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 4

Michelle CHAUMET Fabien SURREL Celine GACON Laurent JOHANNY

Signé le 5 juillet 2023,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 05
juillet 2023